



COMMUNE DE LEYTRON  
VILLAGE DE L'HUMAGNE

Leytron, le 19.05.2016

Monsieur Charly Teuscher  
Président APEROvronnaz  
Quai Maria Belgia 2  
1800 Vevey

Monsieur.

Nous accusons réception de votre mail du 4 mai dernier.

Une fois de plus, vous saisissez le moindre petit prétexte – en l'occurrence la location d'un couvert communal - pour faire votre propagande « anti administration communale de Leytron » et attiser la haine contre celle-ci sur internet et autres réseaux sociaux. Les termes employés – on a pu même y lire « **Moi je dis qu'à Leytron le gouvernement communal, c'est maffieux** » « **Le pouvoir leur a brûlé la matière grise** » - sont indignes d'un président d'Association se présentant comme un partenaire touristique incontournable. Nous doutons fortement que les membres de votre association adhèrent tous aux propos utilisés.

Alors que des règlements quasi similaires au nôtre sont introduits sans heurts et à la satisfaction de leurs hôtes dans maintes stations valaisannes, vous continuez, dans un combat d'arrière-garde, à propager avec véhémence de fausses informations sur la commune de Leytron. Mais que peut-on attendre d'autre d'un président d'Association qui a fait sien le slogan figurant sur la page « *nouvelles* » du site internet APEROvronnaz :

***Merci de m'envoyer potins, rumeurs et informations à ch @arly.ch***

Ainsi, les petits commérages, les cancanes et les rumeurs sont la préoccupation première d'un président-partenaire d'association. Petits commérages, cancanes et rumeurs, magnifique programme pour un pseudo partenaire-défenseur des propriétaires de résidences secondaires.

En tant que président de l'association APEROvronnaz, vous avez des responsabilités et devriez avoir un comportement correct. Or, sans cesse, vous jouez un jeu extrêmement trouble et dangereux. Sous des airs de modérateurs, vous jetez en réalité en permanence de l'huile sur le feu, par le biais d'internet notamment, souvent même pour des broutilles.

Selon vos dires, une ambiance délétère se serait installée à Ovronnaz. A qui la faute ?

Pourquoi, par exemple, alors que les deux communes de Riddes et Leytron ont œuvré simultanément à l'élaboration d'un nouveau règlement des taxes de séjour et d'hébergement, son introduction le 1<sup>er</sup>

novembre dernier n'a guère causé de vagues à La Tzoumaz et a même été très bien admis par les propriétaires de résidences secondaires, contrairement à Ovronnaz ?

Lors de la séance de conciliation sur la taxe R2 déjà, pendant que les Autorités locales étaient insultées – le qualificatif est ici mesuré - par quelques membres de votre association, vous n'avez cessé, par vos remarques et commentaires, de dénigrer les représentants de l'administration communale. A la fin de la séance, quelques propriétaires, mal à l'aise, ont fait part au Président de leur mécontentement vis-à-vis de certains comportements. Ils lui ont dit préférer le dialogue à l'insulte.

Suite à cette séance, et comme si cela n'avait pas suffi, vous avez continué vos manigances et moqueries à l'encontre de notre administration communale, par exemple,

1) En propageant sur internet des propos scandaleux et diffamatoires de quelques propriétaires peu inspirés :

- « *Le plus grand ressentiment devrait s'adresser avant tout au président du conseil et son ministre du tourisme qui **manipulent** la population avec de la mauvaise (**fausse**) **information** et des **chiffres truqués**.*
- *Puisqu'une majorité écrasante de leytronnains, certainement politisés, **nous voient comme des « profiteurs »**, selon les dires du président de la commune.*
- *D'autre part est-ce bien légal de transmettre la gestion du futur montant des taxes à des entreprises privées, sous couvert de développement public ? Bizarrement ces 2 entreprises sont ou ont été administrées par **des proches du président !***
- ***La commune fait tout à l'envers du bon sens**. Plus de Migros, plus qu'un seul boncomat, plus qu'une seule agence de locations. »*

Pouvez-vous nous dire Monsieur Teuscher, avec précision et preuves à l'appui, quels éléments de notre information étaient faux, quels chiffres étaient truqués ? Lors de quelle assemblée ou autres interviews le Président de la commune a-t-il traité les propriétaires de R2 de profiteurs ? En quoi une collectivité publique, en l'occurrence la commune de Leytron, serait-elle responsable de la fermeture d'un magasin ou autres commerces ? N'est-il pas logique et même nécessaire que notre administration collabore avec Téléovronnaz SA et les Thermalp les Bains d'Ovronnaz SA, les deux moteurs économiques de la station ? Nous vous rappelons d'ailleurs que ces deux commerces dépensent plus de 1,5 million de francs annuellement en publicité pour faire vivre Ovronnaz, soit nettement plus que les Fr. 70'000.- environ provenant de la seule taxe habilitée à financer le marketing d'une destination, en l'occurrence la taxe d'hébergement.

2) ou encore en rédigeant un petit article sur le site Aperovronnaz : *La commune de Leytron snobe le Tribunal fédéral*

*« Helvetia Nostra a gagné 2 de ses 3 recours contre le jugement du Tribunal cantonal du Valais dans l'affaire des constructions de résidences principales à Ovronnaz. Aucun représentant de la Commune n'a assisté à l'audience du Tribunal de Mont Repos. En début d'audience le juge Fonjallaz, Président de la Cour, a indiqué que la Commune de Leytron n'avait pas fait part de ses déterminations. Cela lui aurait pourtant donné l'occasion de préciser sa position à l'encontre des griefs des recourants. **Ainsi, Leytron a donc rendu les armes avant d'aller au combat !** »*

Encore du dénigrement ! Nous vous donnons ci-après, pour votre gouverne, la genèse de ce dossier.

La Commune de Leytron a dû mettre à l'enquête publique ces dossiers car aucun élément juridique ne lui permettait de statuer différemment, s'agissant d'un dossier soumis dans les mois suivant la votation de la Lex Weber. Face aux controverses entre l'interprétation de la Confédération et celles des cantons alpins mais aussi face à un vide juridique que ni l'ordonnance fédérale sur les résidences secondaires, ni les directives cantonales n'ont précisé dans les détails, il n'était pas du ressort de la commune de dire le droit.

Helvetia Nostra a fait opposition comme d'ailleurs sur une centaine de dossiers en Suisse. Par pur hasard, les trois dossiers de notre commune ont été traités en premier lieu par le Tribunal fédéral. Nous avons attendu sereinement la décision. Celle-ci fera dorénavant jurisprudence et permettra à toutes les communes suisses, dans la même situation que la nôtre, de traiter les dossiers de constructions « litigieux » avec une base juridique plus solide suite à la décision du TF. **Nous n'avons pas rendu les armes avant d'aller au combat puisque pour nous cela n'en était pas un !** L'administration communale est là pour faire appliquer la loi et la récente décision du TF va nous y aider en détaillant certaines voies que le tribunal cantonal devra encore préciser.

Après ces considérations somme toute bien futiles, nous tenons tout de même à vous rappeler les efforts considérables déployés depuis quelques années par la Commune de Leytron pour soutenir l'activité touristique, avec le soutien des citoyens de Leytron. Ainsi, une dizaine de millions de francs ont été investis pour soutenir la station d'Ovronnaz, une somme très conséquente pour une petite commune comme la nôtre :

- Route cantonale d'accès à la station (10 millions de francs, 30 % à charge de la commune).
- Route des Bains (avec trottoirs) Vieux-Valais – Beau Séjour.
- Pompage d'Euloi : l'eau est fournie à Téléovronnaz en suffisance pour l'enneigement artificiel, élément essentiel pour l'avenir de cette société.
- Sentiers pédestres d'hiver et d'été, pistes de fonds.
- Achats de terrains, création de places de parc.
- Local des travaux publics et local feu à Ovronnaz.
- Engagement d'un 2<sup>e</sup> policier en lien avec l'activité sur la station les week-ends et périodes de hautes saisons.
- Participation au financement du bus navette.
- Couvert de Tourbillon.
- Aides aux rénovations de la chapelle, de la Cabane Rambert, de la Cabane du Fenestral.
- Places de jeux pour enfants.
- Soutien logistique à diverses manifestations.
- Infrastructures souterraines (eaux de surface conduites à la Salentze).
- Rénovations de diverses routes.

Notre administration communale a ainsi fait ce qu'elle pouvait au niveau des infrastructures. Il faut faire la part des choses et cesser de lui imputer tous les maux du tourisme suisse. Des baisses de nuitées importantes sont constatées partout en Suisse dans l'arc alpin et pas seulement à Ovronnaz.

Nous espérons sincèrement que les propriétaires de résidences secondaires se rendront compte rapidement que votre systématique campagne de dénigrement nuit à leurs intérêts, qu'elle n'apportera rien de positif et que s'ils veulent maintenir la valeur de leurs biens, soit environ 600 millions de francs, il faudra peut-être changer d'attitude. Certains propriétaires l'ont déjà bien compris : « *Nous aimons la station, la précipiter dans le marasme n'est dans l'intérêt de personne. Cela peut même déprécier nos biens.* »

Il y a également, et heureusement, des propriétaires de résidences secondaires qui soutiennent la commune dans ces moments difficiles et qui ont compris les enjeux. Nous vous donnons ci-après quelques extraits de courriers reçus à la commune :

*« Je vous écris pour vous dire que nous avons du plaisir d'être à Ovronnaz et j'aimerais vous féliciter pour la gérance et l'effort fait par l'Office du Tourisme à Ovronnaz.*

*Nous avons du plaisir à découvrir Ovronnaz, sa nature et la population... Nous nous y sentons comme chez nous.*

*La commune avec sa politique a bien assuré le fonctionnement d'Ovronnaz et nous espérons que cela continuera sous l'administration de la Commune de Leytron.*

*Nous remercions la commune pour tout ce qui a été fait jusqu'à maintenant. Nous espérons qu'Ovronnaz pourra prospérer et continuer à partager son charme naturel avec les habitants et les visiteurs.*

*Faisant face au franc suisse fort, la commune de Leytron et l'OT Ovronnaz ont su très bien gérer cette situation quelque peu difficile.*

*Ce fut un plaisir de lire dans le Matin dimanche que le bilan satisfaction de la clientèle vis-à-vis des hôtels et de leurs services est très positif et que le classement révèle qu'Ovronnaz satisfait davantage ses clients que des grandes stations comme Davos, Saas Fee ou Verbier.*

*C'est vraiment super et la Commune de Leytron et le village d'Ovronnaz peuvent en être fiers. »*

Nous n'entendons plus débattre de ce sujet. Il est désormais totalement inutile, le règlement étant entré en force. De plus, et vous le savez très bien, les taxes de séjour ne sont pas de nouvelles taxes et toute la Suisse connaît ce système. Le tarif retenu à Ovronnaz se situe même dans la moyenne suisse.

Nous entendons travailler pour le bien d'Ovronnaz, notre station. Nous entendons travailler avec de vrais partenaires, pas avec un pseudo président-partenaire. Nous entendons travailler avec des personnes responsables, soucieuses de l'intérêt public comme du bien privé ; celles-ci sont notamment légion parmi les propriétaires de résidences secondaires et certaines sont actives au sein de votre association.

### Couvert de Tourbillon

Le couvert de Tourbillon appartient à la Bourgeoisie de Leytron et non pas à la commune.

Il existe plusieurs commerces sur le territoire de la commune pouvant également accueillir votre assemblée générale. Nous pensions qu'il eût été sympathique, après deux années consécutives d'utilisation des infrastructures communales (dont la tente d'été mise gratuitement à disposition), que votre association fasse la tournée de ces commerces.

Veillez agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

POUR L'ADMINISTRATION COMMUNALE  
Le Président Le Secrétaire  
Patrice MARTIN    
-Claude CHESEAUX

Vevey, le 30 Mai 2016

Administration Communale  
Maison de Commune  
Case postale 63

1912 Leytron

Monsieur le Président,  
Monsieur le Secrétaire Communal,

En raison des reproches très personnels que l'Administration Communale m'adresse dans sa lettre du 19 mai 2016, j'y réponds à titre individuel, ce qui n'engage pas la responsabilité de l'association APEROvonnaz.

Mon message du 4 mai auquel vous répondez était, comme je l'ai indiqué expressément, une réclamation en bonne et due forme au sens des articles 34 a) chiffre 2 et 34 c) de la Loi sur la procédure et la juridiction administratives du 6 octobre 1976. La réponse de l'Administration Communale du 19 mai 2016 ne tenant pas compte de cette procédure légale, je saisis donc l'Autorité de surveillance.

Chacun peut s'exprimer sur les réseaux sociaux, hors des canaux habituels. Vous ne pouvez pas me faire porter la responsabilité de propos qui ne sont pas les miens. Les commentaires que vous relevez doivent être assumés par leurs auteurs, dans le cadre de la liberté d'expression qui prévaut dans ce pays. Ces pages sont publiques, elles ne sont pas réservées à nos membres. Toute mes déclarations sont transparentes et fondées, je réfute avec force toute accusation de double jeu, c'est un peu trop facile de m'en accuser pour excuser vos errements.

Souhaiteriez-vous que je censure les propos qui ne vous conviennent pas ?

Le refus de la location du couvert n'est pas "*un moindre petit prétexte*", c'est une décision vexatoire à l'encontre de nos membres, dont certains habitent la commune, et c'est faire peu de cas de vos hôtes. Peut-être n'en avez-vous pas pris la juste mesure. Je vous renvoie aux arguments de mon message du 4 mai. Comble de la mauvaise foi, vous bottez en touche pour nous refuser la location du couvert en précisant qu'il appartient à la Bourgeoisie. Mais c'est bien la Commune qui le gère et nous savons que le Conseil Municipal et le Conseil Bourgeoisial, sauf erreur de ma part, ne font qu'un.

Je condamne fermement ce mode lamentable et puéril de vengeance indigne d'une Administration Communale.

Vous mentionnez Riddes et La Tsoumaz, mais vous passez sous silence Champéry (actuellement en recours au Tribunal Cantonal), Anniviers qui a soulevé une vague de mécontentements, ou Anzère où des ateliers de concertation ont été organisés auxquels pouvaient participer les propriétaires R2, sans oublier Montana où la TR2 a été refusée en votation populaire. Dans d'autres stations la situation est loin d'être pacifiée. La Fédération cantonale des R2 pourrait vous renseigner plus en détail.

Libre à vous de juger mon comportement incorrect parce qu'il ne vous convient pas. Vous me reprochez une phrase du site par laquelle je demande qu'on me communique des informations, demande qui n'a jamais eu de suite concrète. J'admets volontiers que le terme "potin" n'est pas des plus judicieux, quant au terme "rumeur" il l'est. Derniers exemples : des rumeurs courent dans la station, celle de la fermeture prochaine de la Poste avec reprise d'un guichet à l'Office du Tourisme ou celle que Fromages et Cimes n'aurait pas lieu cette année par manque de force d'organisation, (pas surprenant puisque l'OT a été réduite à sa plus simple expression, est-ce la responsabilité d'APEROvronnaz ?), bien heureusement cette rumeur, probablement infondée, est démentie par l'agenda de l'OT. Je n'ai jamais diffusé de telles rumeurs, je vous mets au défi de m'en citer une ayant été diffusée par mes soins sur notre site. Vous n'en trouverez aucune. Ce n'est qu'un mauvais procès d'intention que vous me faites-là, tout à fait indigne d'une administration publique.

Quant à l'ambiance délétère, elle est bien réelle, pour preuve les termes de votre lettre et votre refus de location du couvert qui en sont les dernières manifestations. Mais la faute en incombe d'abord au Conseil Municipal, principalement en raison de la tentative d'introduire, sans crier gare et sans concertation aucune, une TR2 allant jusqu'à 4'500 francs que beaucoup de propriétaires ont très mal vécu. Vous n'avez ni voulu participer à nos assemblées où vous étiez chaque fois invité, ni répondu à plusieurs de nos mails et lettres, ce qui vous aurait donné l'occasion de vous expliquer devant les propriétaires R2. Nos membres déplorent ce manque de communication.

Votée par notre AG, une demande officielle d'adhésion d'APEROvronnaz à la SDO est restée sans suite à ce jour. Lors de l'AG son président a évoqué de nouveaux statuts à venir pour que le comité de la SDO puisse se prononcer. Une excuse dilatoire. Il m'a refusé la parole avec cet argument de poids énoncé devant l'assemblée : *"on vous connaît Monsieur Teuscher, vous commencez à être pénible"* (dixit).

Lors de la réunion de conciliation sur la TR2, c'est bien un Conseiller Municipal qui a traité publiquement les propriétaires R2 de *"spéculateurs"* (et non de profiteurs) parce qu'ils avaient acheté des résidences qui avaient pris de la valeur. Ces mots ont fait un tollé. Comment pouvez-vous m'attribuer la responsabilité des débordements de l'auditoire après une telle déclaration, alors même que je suis intervenu pour demander au public de rester poli envers les représentants de l'autorité communale.

S'agissant d'une séance de conciliation, on en a d'ailleurs jamais vu le procès-verbal.

Au Tribunal Fédéral, parmi le public, je n'étais pas le seul à être choqué de ne voir personne sur le banc réservé à la partie intimée. Cette absence a été relevée par le Président de la Cour dans son introduction, tout comme le fait que l'intimée n'avait pas fait part de ses déterminations. C'est avec le TF qu'il fallait argumenter et expliquer les raisons pour lesquelles

*Charly Teuscher, 2 Quai Maria-Belgia, 1800 Vevey*

vous aviez signé les permis de construire, pas avec moi qui n'en ai cure. Je n'ai fait que commenter un fait public largement médiatisé.

N'est-ce pas manquer de respect envers la Haute Cour Fédérale en ne se présentant pas devant elle lors d'une telle audience, même si on y plaide pas ?

Libre à vous de contester ce point de vue en apportant vos commentaires sur la page Facebook d'APEROVronnaz, voire de demander un droit de réponse sur notre site.

J'ai toujours déclaré être d'accord de participer à l'effort financier commun, pour autant que la taxe soit équitable, raisonnable et sans discrimination. Ce sont les termes de la déclaration de l'association votée lors de notre dernière AG tenue sous le Couvert de Tourbillon le 19 septembre 2015.

J'apprécie à sa juste valeur votre qualification à mon égard de "*pseudo président-partenaire*" alors que de votre part je n'ai jamais ressenti, dès le début de mon action, la moindre volonté d'entamer un dialogue constructif. Mais comme me l'a dit un ami d'Ovronnaz (j'en ai encore ...) "Tu comprends, ici on n'aime pas tant que des étrangers se mêlent de nos affaires !". C'est bien là le nœud du problème.

Ne serions-nous que des vaches à lait qui n'aurions pas le droit de nous exprimer ?

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.

Charly Teuscher





## Quelles autorités décideront de l'avenir d'Ovronnaz sans négliger ses hôtes ?

APEROVronnaz fondée en août 2014 compte 293 membres propriétaires de résidences secondaires à Ovronnaz.

Depuis plus de deux ans et malgré plusieurs tentatives restées infructueuses, le pouvoir exécutif a refusé tout dialogue avec notre comité. Notre association regrette vivement que toutes ses tentatives d'entamer un dialogue constructif avec les autorités municipales n'aient pas abouti. Pire même, les propriétaires R2 ont le sentiment d'être complètement ignorés pour utiliser cet euphémisme. Un tel ostracisme de la part de l'exécutif communal dénote arrogance et mépris.

L'administration communale a été jusqu'à refuser la location du Couvert de Tourbillon à notre association où nous souhaitions tenir notre Assemblée générale 2016, une mesure vexatoire et non démocratique à notre encontre que nous condamnons fermement. Dans ce cadre, elle n'a pas respecté une procédure légale de réclamation en directe contradiction avec les lois valaisannes, ce qui lui a valu une plainte auprès du Conseil d'Etat, en sa qualité d'autorité de surveillance des communes valaisannes.

L'administration communale a, de même, adressé une lettre chargée de reproches infondés, à la limite de l'insulte, à notre président. Une démarche pour le moins discutable de la part d'une autorité publique envers un citoyen.

Selon une étude de l'Observatoire Valaisan du Tourisme (OVT) sur mandat du Département de l'économie, les propriétaires R2 contribuent à raison de 760 millions de francs à l'économie valaisanne, dont 440 millions pour la rénovation et l'entretien de leurs résidences secondaires. La contribution des propriétaires R2 au budget communal sous forme de taxes diverses (eau, égouts, voirie, etc.) et d'impôts (revenu, fortune et immobilier) est d'environ 1.3 million de francs (source : budget communal 2016) ! Le pouvoir exécutif communal n'accorde aucune considération à notre association, ce faisant il néglige totalement notre apport à l'économie de la commune, de la station et de la région.

APEROVronnaz tient à rappeler que ses membres apprécient à leur juste valeur les efforts de modernisation des infrastructures touristiques locales, tels que l'amélioration du sentier de Jorasse – Petit-Pré, l'installation de tables de pique-nique et de bancs sur diverses promenades, ainsi que la création du sentier botanique de la Seya, tout comme les excellentes prestations de Téléovronnaz et l'attrait important que représente Thermalp.

APEROVronnaz a toujours soutenu que les propriétaires de résidences secondaires étaient d'accord de participer à l'effort financier commun pour autant qu'il soit équitable, raisonnable et sans discrimination. Le tarif de la taxe de séjour voté par l'Assemblée primaire le 18 novembre 2015 n'est pas contesté, seuls quelques points imprécis du règlement de la Taxe de séjour et de la Taxe d'hébergement devraient faire l'objet de clarification, voire de correction. A ce jour le manque de concertation ne l'a pas permis.

La diffusion de cette information vise à rappeler l'engagement de nos membres en faveur du développement de la station d'Ovronnaz. Nous espérons que le dialogue souhaité entre l'autorité communale et notre organisation puisse se dérouler correctement dans un proche avenir avec le nouvel exécutif afin que la confiance soit rétablie et que les propriétaires de résidences secondaires bénéficient enfin de la considération qu'ils méritent en tant que réels et fidèles partenaires.